



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Le 24 septembre 2018, à 18h15,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 17/09/18

N° - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE : MME MARIE-DOMINIQUE FRIGOUT

Délibération affichée le 25 septembre 2018

N° C-2018-09-24/01 - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021 AVEC LE DÉPARTEMENT - PROGRAMMATION ANNUELLE - AVENANTS 2018 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la liste des projets versés au contrat de territoire pour l'année 2018,

SOLLICITE une aide financière du Conseil départemental pour les projets suivants à intégrer au contrat de territoire, au titre de l'année 2018 :

- Réhabilitation et réaménagement des écuries Lorge
- Rénovation des gymnases utilisés par les collégiens
- Mise en œuvre schéma directeur du Château de Caen
- Requalification du boulevard Leclerc
- Réaménagement des espaces publics autour de la place de la République – phase 1
- Construction de la Halle sportive Saint Jean Eudes

APPROUVE les termes de l'avenant,

AUTORISE le maire à signer les avenants 1 et 2 du contrat de territoire, portant sur les projets 2018 des collectivités éligibles au contrat,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

12 abstentions(Monsieur Philippe Duron, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Détéville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet, Madame Julie Rousinaud, Madame Marie-Dominique Frigout.)

N° C-2018-09-24/02 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ETAT/MINISTÈRE DES ARMÉES POUR LE FINANCEMENT DE L'INSCRIPTION DES 1429 NOMS DES MORTS POUR LA FRANCE DE 1914 À 1918 DANS LE CADRE DU CYCLE DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE ET DU 100^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE LE 11 NOVEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE de l'Etat/Ministère des Armées /Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'inscription des 1429 noms des soldats caennais Morts pour la France en 1914-1918 sur des stèles posées sur le monument de la place Foch le 11 Novembre 2018 à l'occasion du 100^e anniversaire de la Grande Guerre pour un montant de 10 500 € HT (TVA 0%),

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/03 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU ZÉNITH - AGRÉMENT D'UN NOUVEAU SUBDÉLÉGATAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la subdélégation de l'exploitation des bars ouverts au public du Zénith de CAEN à la société 2C4S,

APPROUVE en conséquence la signature d'un contrat d'exploitation entre la SAEM ZENITH NORMANDIE et la société 2C4S dont le terme sera lié à celui fixé par la convention de délégation de service public,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/04 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES SUITE À LA CRÉATION DE LA CU - RAPPORT D'ÉVALUATION DU 26 JUIN 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges et de produits,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/05 - PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE 2018 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'apporter un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer pour l'opération « programme annuel de voirie 2018 » pour un montant de 500 000 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la Ville de Caen pour la réalisation de l'opération « programme annuel de voirie 2018 », ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/06 - ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DES TEMPS ET ACTIVITÉS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - AVENANT N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes « Acquisition et maintenance d'un système informatisé de gestion des temps et activités », ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/07 - CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE CAEN - AVENANT N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'assistance et de mise à disposition de moyens au profit du centre communal d'Action Sociale de la Ville de Caen, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/08 - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE GESTION DES ARCHIVES ENTRE LA VILLE DE CAEN, LE CCAS ET CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de la création du service commun des Archives,

APPROUVE les modalités de contribution mentionnées dans cette délibération,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/09 - CALVADOS HABITAT - FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018 ET DE RÉHABILITATION DU PATRIMOINE RUE DES ROSIERS - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 592 000 EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre Calvados Habitat et la Banque Postale. La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois,

DIT QUE les principales caractéristiques du prêt garanti contracté auprès de la Banque Postale sont les suivantes :

Montant : 592 000 euros

Durée du prêt : 181 mois

Amortissement du capital : constant

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt fixe : 1,49 %

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division et au partage du risque,

S'ENGAGE à payer, à première demande de la Banque Postale, toute somme relative à la présente garantie, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant. En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, la garantie pourra être mise en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à la Ville de Caen au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée,

AUTORISE en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/10 - CALVADOS HABITAT - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RUE DU MARAIS À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 850 000 EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre Calvados Habitat et la Banque Postale. La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois,

DIT QUE les principales caractéristiques du prêt garanti contracté auprès de la Banque Postale sont les suivantes :

Montant : 850 000 euros

Durée du prêt : 361 mois

Amortissement du capital : constant

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt fixe : 1,91 %

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division et au partage du risque,

S'ENGAGE à payer, à première demande de la Banque Postale, toute somme relative à la présente garantie, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant. En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, la garantie pourra être mise en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à la Ville de Caen au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée,

AUTORISE, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/11 - ECOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE (ESIX NORMANDIE) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTES DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner une représentante titulaire et une représentante suppléante au sein de cette instance dans le cadre de la parité demandée en application du Code de l'Education ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

DECIDE de désigner :

- Mme Émilie ROCHEFORT en tant que membre titulaire
- Mme Joëlle LEBREUILLY en tant que membre suppléante

au sein du conseil d'école de l'ESIX Normandie ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/12 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE - GRATUITÉ DU STATIONNEMENT LE SAMEDI SUR LE PARKING GUILLOUARD ET LE PARKING DU PERSONNEL DE L'HÔTEL DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les conditions horaires suivantes appliquées à la réglementation du stationnement payant sur voirie :

- stationnement sur voirie zone jaune (hors parcs en enclos) :

- cas général :

Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, sauf les samedis de 11h à 15h, dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement limitée à 301 minutes.

- cas particulier du parking situé au carrefour de la rue d'Auge et de la rue de la gare :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf les samedis de 11h à 15h, dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement limitée à 7 jours.

- cas particulier du parking situé place Guillouard face à l'ancienne bibliothèque municipale :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf samedis, dimanches et jours fériés ainsi que période de gratuité pour stationnement de moins de 1h une fois par jour et par véhicule.

Durée de stationnement limitée 301 minutes.

– **stationnement sur voirie zone rouge (hors parcs en enclos) :**

Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, sauf les samedis de 11h à 15h, dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement limitée à 121 minutes.

PREND ACTE que la gratuité du stationnement le samedi sur le parking Guillouard et son extension au parking du personnel de l'Hôtel de Ville est entrée en vigueur le samedi 30 juin.

PRÉCISE que la gratuité du stationnement le samedi sur le parking Guillouard et son extension au parking du personnel de l'Hôtel de Ville sont les seules modifications que la présente délibération apporte à la réglementation du stationnement payant sur voirie.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

43 pour - 7 contre (Monsieur Philippe Duron, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Monsieur Rudy L'Orphelin, Madame Julie Rousinaud, Madame Marie-Dominique Frigout.) - 5 abstentions (Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Lilian Bellet)

N° C-2018-09-24/13 - SUBVENTION À L'ORDRE DES AVOCATS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Ordre des avocats,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Madame Sylvie Morin-Mouchenotte ne prenant pas part au vote.

N° C-2018-09-24/14 - SUBVENTIONS AFFECTÉES (ASSOCIATION CAEN-PORTSMOUTH, LYCÉE MALHERBE, ASSOCIATION LATRA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le versement des subventions affectées suivantes :

L'association Caen-Portsmouth	392 €
Le Lycée Malherbe	315 €
L'association LATRA	1350 €

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/15 - SERVICE EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les subventions de fonctionnement suivantes:

	Accordées 2017 (€)	Propositions 2018 (€)
ASSOCIATION CAENNAISE POUR LA CONNAISSANCE DE L'ALLEMAGNE (A.C.C.A.)	8000	8000
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN – PORTSMOUTH	450	570
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN – NASHVILLE	1120	640
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN – ALEXANDRIA	200	300
ASSOCIATION CAEN – CALVADOS – ROUMANIE	1000	1000
ASSOCIATION FRANCE ETATS – UNIS	250	250
ASSOCIATION BIENVENUE A CAEN	100	100
AMITIE POMMIERS ET BAOBABS	450	450
AMITIE COOPERATION AVEC LE SUD EST ASIATIQUE (A.C.A.S.E.A.)	800	800
CITIM	1500	1500
DAVAÏ	PAS DE DOSSIER	200

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Monsieur Pascal Pimont ne prenant pas part au vote.

N° C-2018-09-24/16 - CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

PEP 14 (CLAS Henri Brunet).....	5 851 €
PEP 14 (CLAS LYAUTEY)	3 722 €
Le relais Scolaire.....	1 500 €
Calvaire Saint Pierre	3 125 €

Total..... 14 198 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

12 abstentions(Monsieur Philippe Duron, Monsieur Xavier Le Coutour, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Claudine Maguet, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Éric Vève, Madame Samia Chehab, Monsieur Rudy L'Orphelin, Monsieur Lilian Bellet, Madame Julie Rousinaud, Madame Marie-Dominique Frigout.)

N° C-2018-09-24/17 - DISPOSITIF MOINS DE TROIS ANS : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN, LE CCAS DE LA VILLE DE CAEN ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN) DU CALVADOS - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les deux nouvelles dispositions proposées, à savoir :

- l'implantation d'un cinquième dispositif dans le quartier du chemin vert, au sein de l'école Michel-Pondaven

- la mise en place d'un fonctionnement du dispositif en journée complète

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/18 - DISPOSITIF DE SOUTIEN DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR ORGANISÉS PAR LES MJC/CENTRES D'ANIMATION - SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2018 - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions affectées suivantes :

Association « Mieux Vivre et Détente » (AMVD) :	5 583,86 €
Centre d'animation Calvaire Saint-Pierre :	5 709,14 €
Centre d'animation de la Grâce de Dieu :	751,61 €
MJC Chemin Vert :	6 743,83 €
Association Tandem :	3 376,06 €
MJC Venoix :	1 847,70 €
Association La Ronde des Bambins :	14 064,41 €
1, 2, 3 Loisirs :	1 682,27 €

Total : 39 758,88 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/19 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AUTHIE NORD SITUÉE AU 1, RUE DU BERRY - ÉCOLE MICHEL-PONDAVEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer le nom de Michel-Pondaven à l'école primaire construite au 1, rue du Berry, en lieu et place des écoles maternelle et élémentaire Authie Nord qui seront détruites.

DECIDE que le périmètre scolaire de l'école primaire Michel-Pondaven, est identique au périmètre Authie Nord

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/20 - RENOUELEMENT DE CONVENTIONNEMENT AVEC L'INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP) CAMILLE BLAISOT ET LA DSDEN POUR L'ACCUEIL D'UNE CLASSE EXTERNALISÉE - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le renouvellement pour l'année scolaire 2018-2019 de la convention avec l'ITEP Camille Blaisot et son élargissement à 8 demi-journées par semaine,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/21 - ECOLE PRIMAIRE ALBERT CAMUS - DÉSIGNATION D'UNE(E) REPRÉSENTANT(E) EN REMPLACEMENT DE MME MIREILLE NOËL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner une représentante pour siéger au conseil de l'école primaire Albert Camus ;

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

DESIGNE la conseillère suivante pour siéger au sein du conseil de l'école primaire Albert Camus, 5 avenue Flandres Dunkerque : Mme Émilie ROCHEFORT

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, la candidate indiquée ci-dessus est désignée pour siéger au conseil de l'école primaire Albert Camus.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/22 - ÉCOLE FERNAND LÉGER - DÉSAFFECTATION DE LOCAUX SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à la désaffectation des locaux scolaires du site de Fernand-Leger ,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/23 - PALAIS FONTETTE - ACQUISITION DE LA PARTIE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU CALVADOS - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PRECISE que l'acte d'acquisition à intervenir entre la ville de Caen et le Conseil Départemental du Calvados intégrera une clause d'intéressement prévoyant que, en cas de mutation de tout ou partie de l'immeuble dans les 15 ans de l'acte, à un prix ou valeur supérieure au prix stipulé dans l'acte, un intéressement correspondant à 80 % de la plus-value réalisée sera due au Conseil Départemental pendant les 5 premières années suivant l'acte, puis à 50 % pendant les 10 années suivantes. La plus-value sera établie, net de tous les coûts de l'opération supportés par la ville,

MENTIONNE que ces mêmes modalités figureront dans l'acte à intervenir entre la ville et l'Etat,

DIT que les autres dispositions de la délibération du 22 mai 2017 restent applicables,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents qui y sont liés.

Vote : Majorité absolue

44 pour - 3 contre (Madame Samia Chehab, Monsieur Rudy L'Orphelin, Madame Julie Rousinaud.) - 6 abstentions (Monsieur Philippe Duron, Monsieur Pascal Blanchetier, Monsieur Gilles Déterville, Monsieur Eric Véve, Madame Marie-Jeanne Gobert, Madame Marie-Dominique Frigout)

N° C-2018-09-24/24 - PRESQU'ÎLE - GROUPEMENT DE COMMANDES OPÉRATIONNEL - COMMUNES DE CAEN / MONDEVILLE / HÉROUVILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/25 - PRESQU'ÎLE - MANDAT DE VALORISATION DES SOLS : COMMUNE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe du contrat de mandat « Valorisation des sols », qui sera signé par la Ville, en qualité de coordonnateur du groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/26 - CAEN PRESQU'ÎLE - SECTEUR NOUVEAU BASSIN - APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

ARRETE ET PREND ACTE du bilan de la concertation qui s'est déroulée du 31 Mars 2017 au 02 Mars 2018 préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la presqu'île caennaise dite du nouveau bassin sur la presqu'île ;

PRECISE que les propositions faites ont permis une évolution du projet sur les thèmes listés ci-avant ;

DECIDE que la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la presqu'île caennaise dite du nouveau bassin sur la presqu'île peut s'effectuer dans le respect de la procédure de concertation réalisée.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/27 - PRESQU'ILE DE CAEN - PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre en considération le périmètre d'étude conformément au plan ;

PRECISE que le périmètre cité précédemment sera reporté sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme ;

PRECISE que ces deux décisions feront l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France.

Vote : Majorité absolue

49 pour - 1 contre (Monsieur Xavier Le Coutour.) - 3 abstentions (Madame Samia Chehab, Madame Julie Rousinaud, Monsieur Rudy L'orphelin)

N° C-2018-09-24/28 - SECTEUR DETOLLE/POMPIDOU MAISON D'ARRÊT - PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre en considération le périmètre d'étude conformément au plan ;

PRECISE que le périmètre cité précédemment sera reporté sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme ;

PRECISE que cette décision fera l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/29 - ZAC LA FOLIE COUVRECHEF - PARC D'ACTIVITÉS TECHNOLOGIQUE - PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de prendre en considération le périmètre d'étude conformément au plan ;

PRECISE que le périmètre cité précédemment sera reporté sur les documents graphiques du Plan Local d'Urbanisme ;

PRECISE que cette décision fera l'objet des mesures réglementaires d'affichage et de publicité dont la parution d'une mention dans le journal Ouest France.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/30 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU LOCAL POUR LA RÉGIE DE QUARTIER DU CHEMIN VERT - SOLLICITATION DES SUBVENTIONS RÉGIONALES DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention dans le cadre de l'opération de construction d'un nouveau local à destination de la Régie de quartier et des services propreté et espaces verts du quartier Chemin Vert,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/31 - APPROBATION DE LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DIT ' RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT ' COMPLÉTÉ PAR LE ' RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ' DU LOTISSEMENT MONT COCO À CAEN AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'approuver la mise en concordance du cahier des charges dit « règlement général d'aménagement » complété par le « règlement de lotissement » du lotissement Mont Coco à Caen avec le plan local d'urbanisme en vigueur,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/32 - RACHAT D'IMMEUBLES AUPRÈS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 - PROPRIÉTÉS SITUÉES 231 RUE DE FALAISE ET 10 RUE JEAN-BAPTISTE COLBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie au rachat de :

- la parcelle cadastrée section HO n° 8 d'une contenance de 4 495 m² située 10 rue Jean-Baptiste Colbert à Caen avec les 2/6èmes indivis du passage commun formant l'impasse B du Mont-Coco, cadastré section HO n° 16 pour une superficie de 629 m² sur laquelle est édifié un bâtiment à usage commercial, au prix actualisé de 654 529,88 € HT

- la parcelle cadastrée section KB n° 3 d'une contenance de 686 m² située 231 rue de Falaise à Caen correspondant à un terrain nu, au prix actualisé de 243 312,26 € HT.

DIT que les frais liés à ces rachats seront supportés par la Ville,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à revêtir de sa signature l'acte de rachat ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/33 - RÉTROCESSION PAR LA SOCIÉTÉ LOGIPAYS AU PROFIT DE LA VILLE DE CAEN DE LA PARCELLE AM N° 126 SITUÉE SUR LA COMMUNE DE FLEURY SUR ORNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la rétrocession par la société Logipays au profit de la ville de Caen de la parcelle AM n° 126, d'une superficie de 2 817 m² située avenue du 19 mars 1962 sur la commune de Fleury-sur-Orne, correspondant à un court de tennis, clos et à ses abords (espaces verts),

DIT que cette rétrocession s'opèrera à titre gratuit, la société Logipays prenant à sa charge les frais d'établissement de l'acte notarié,

MENTIONNE que la rétrocession, une fois opérée, rendra caduque la convention de mise à disposition du 8 octobre 2013,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de rétrocession et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/34 - QUARTIER DE LA GRÂCE DE DIEU - SECTEUR LE FLEM - CONVENTION DE RÉTROCESSION DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS ENTRE LA VILLE DE CAEN, LA COMMUNAUTÉ URBAINE ET LA SOCIÉTÉ BOUYGUES IMMOBILIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la conclusion de la convention tripartite, entre la ville de Caen, la communauté urbaine et la société Bouygues Immobilier relative à la rétrocession de voiries et d'espaces piétonniers réalisés dans le cadre de l'opération de construction mise en œuvre sur le site de l'ancienne caserne Le Flem, à l'angle de l'avenue d'Harcourt et de l'avenue Père Charles de Foucauld, en vue de leur classement dans le domaine public,

DIT que la ville de Caen est concernée au titre de la compétence "éclairage public",

PRECISE que les travaux d'aménagement seront effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la société Bouygues Immobilier,

MENTIONNE que les rétrocessions s'opèreront à titre gratuit, la société Bouygues Immobilier supportant les différents frais liés aux rétrocessions,

INDIQUE que les rétrocessions s'opèreront, une fois les aménagements réalisés, après signature d'un procès-verbal de réception définitive, la société Bouygues Immobilier s'engageant à assurer la maintenance des ouvrages jusqu'à cette réception définitive et la signature des actes de transfert de propriété correspondants,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous documents liés à l'exécution de la présente délibération, dont les actes notariés à venir.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/35 - CESSION 174 RUE D'AUTHIE À CAEN - VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE MAISON AU PROFIT D'UN PARTICULIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à Madame Ghislaine ANGELLA, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison située 174 rue d'Authie à Caen bâtie sur la parcelle cadastrée section IP n° 1 d'une contenance de 1 236 m²,

DIT que la vente s'opérera au prix de cent cinquante mille euros (150 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur,

MENTIONNE qu'il y a lieu de constituer les servitudes nécessaires à la configuration des lieux et à la présence de certains réseaux,

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 15 décembre 2018 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties,

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/36 - RENOUELEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE AERIEN - PARCELLE HD N° 78, RUE DU MOULIN AU ROY/ RUE DE LA DELIVRANDE - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à remplacer, à ses frais, deux poteaux et les lignes aériennes d'une longueur totale d'environ 20 mètres et à poser un coffret électrique sur la parcelle cadastrée section HD n°78, rue du Moulin au Roy/rue de la Délivrande à Caen,

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages,

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/37 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRECARITE ENERGÉTIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux propriétaires une subvention d'un montant total de 16 634,50 € dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/38 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ET AFFECTÉE - ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions d'investissements et la subvention affectée suivantes :

Subvention d'investissements :

- Les Ateliers Intermédiaires..... 2 500€
- Centre Chorégraphique National de Caen en Normandie 2 500€

Subvention affectée :

- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen 1 500€

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/39 - ODIA NORMANDIE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2020

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/40 - DIRECTION DE LA CULTURE - APPROBATION DES TARIFS ENCADRÉS DU ZÉNITH SAISON 2018 - 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs encadrés du Zénith présentés pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019,

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/41 - DIRECTION DE LA CULTURE - AVENANT N°3 DIT "CONVENTION CONSTITUTIVE CONSOLIDÉE" DU GIP NORMANDIE IMPRESSIONNISTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la signature de l'avenant n°3 dit « Convention constitutive consolidée » du GIP Normandie Impressionniste.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/42 - CHÂTEAU - MUSÉE DE NORMANDIE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - ORGANISATION D'UN WEEK-END MUSEOMIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'organisation de Museomix 2018 au Musée des Beaux-Arts, Musée de Normandie et Château de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/43 - CHÂTEAU - MUSÉE DE NORMANDIE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - FIXATION DE L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE VERSÉE AUX CONVOYEURS, COLLABORATEURS D'ARTISTES ET INTERVENANTS EXTÉRIEURS LORS DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la fixation à 75,00€ maximum du montant de l'indemnité journalière versée aux convoyeurs d'œuvres d'arts, collaborateurs d'artiste et intervenants extérieurs lors des expositions temporaires organisées par les musées,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/44 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT "LES BEAUX-ARTS CULINAIRES" - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter l'État en vue de l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/45 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE DIX ŒUVRES DE JEAN DEWASNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le transfert de propriété par l'Etat, à titre gratuit, des 10 œuvres de Jean Dewasne actuellement en dépôt au musée des Beaux-Arts,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/46 - SERVICE COMMERCE - SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU CENTRE COMMERCIAL MOLIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subvention suivante :,

- Association des Commerçants du Centre Commercial Molière 2 100 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/47 - SERVICE COMMERCE - ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES - PROGRAMME D'ANIMATIONS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les conventions d'objectifs entre la ville et les associations;

ACCORDE les subventions suivantes :

«Les Vitrines de Caen» 50.000 €
«Coeur de Caen Commerce» 25.000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Madame Véronique Debelle ne prenant pas part au vote.

N° C-2018-09-24/48 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CAEN ET CAEN LA MER, EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉ(S) DE SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa(leur) bonne exécution.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/49 - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT PORTANT OCTROI D'UNE PARTICIPATION AU TITRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la convention portant octroi d'une participation au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/50 - DÉNOMINATION DE VOIE CHEMIN DU PETIT ODON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de dénommer « chemin du petit Odon » la voie située entre la rue Abbatiale et l'allée du Père Jamet.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/51 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Zones d'Ondes :	3 000 €
Habitants du quartier Vaucelles :	2 000 €
Association Chemin vers ailleurs :	500 €
Association Marlux Cie :	600 €
Cinéma LUX :	3 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/52 - PROXIMITÉ - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions,

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Le Papillon noir :	1 500 €
La cravate solidaire :	5 000 €
Bande de sauvages :	3 000 €
L'ARTEC :	2 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/53 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - TICKETS LOISIRS 2018 / 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE,

L'attribution des enveloppes tickets loisirs 2018 / 2019 suivantes:

Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre	2 000 €
- MJC du Chemin Vert.....	7 350 €
- MJC Caen Guérinière.....	4 900 €
- Tandem.....	3 750 €
- Centre d'Animation de la Prairie.....	1 450 €
- MJC Venoix.....	1 600 €
- AMVD.....	4 000 €
- Caen Saint Jean Eudes	3 300 €
- 1.2.3. Loisirs (anciennement ASLEC et 1.2.3. Soleil)	2 000 €
- Horizon Jeunesse	2 400 €
- Ligue de l'Enseignement (au titre du CA de la Grâce de Dieu)	2 800 €

DECIDE qu'un premier versement correspondant à 60 % du montant de la subvention sera effectué en octobre 2018, soit :

- Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre	1 200 €
- MJC du Chemin Vert.....	4 410 €
- MJC Caen Guérinière.....	2 940 €
- Tandem.....	2 250 €
- Centre d'Animation de la Prairie.....	870 €
- MJC Venois.....	960 €
- AMVD.....	2 400 €
- Caen Saint Jean Eudes.....	1 980 €
- 1.2.3. Loisirs (anciennement ASLEC et 1.2.3. Soleil).....	1 200 €
- Horizon Jeunesse.....	1 440 €
- Ligue de l'Enseignement (au titre du CA de la Grâce de Dieu)	1 680 €

DIT que le versement du solde interviendra pour régularisation, en fin de saison, après évaluation de l'action et transmission par les associations des états récapitulatifs des tickets loisirs attribués ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/54 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement aux associations suivantes :

GROUPEMENT DES PLONGEURS SAUVETEURS - GPS :	1 000 €
CAEN VOLLEY BALL :	3 000 €
VIK'AZIM (Vikings Azimutés) :	800 €
LA BUTTE :	7 800 €
ASPTT CAEN FOOTBALL :	15 000 €
ASPTT-CAEN :	5 000 €

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

HOCKEY CLUB DE CAEN :	11 000 €
L'OVALIE CAENNAISE :	5 000 €
CAEN BASKET CALVADOS.....	22 000 €

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équipement aux associations suivantes :

SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS :	7 400 €
MALADRERIE OMNI SPORTS :	5 753 €

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

CAEN ETUDIANTS CLUB - CEC :	1 200 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE :	10 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB DE CAEN :	750 €
MALADRERIE OMNI SPORTS :	1 500 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 500 €)

CLUB D'ECHECS-CAEN ALEKHINE :	1 500 €
--	---------

(et apport d'une aide logistique estimée à : 40 €)

ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS :	600 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 800 €)	
SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS :	1 900 €
ASSOCIATION CYCLOS DU CHEMIN VERT :	1 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 800 €)	
CAEN NAUTIC CLUB :	8 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 24 000 €)	

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/55 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES RADIO PHÉNIX (ANNIVERSAIRE), CRIJ (JOBS ÉTUDIANTS), CORPO SCIENCES (CAMPUS 2 DAY), DIMANCHES ELECTRONIQUES, JOUONS ENSEMBLE (FESTIVAL DU JEU)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

RADIO PHENIX (anniversaire des 10 ans).....	2 700€
CRIJ (jobs étudiants)	1 000€
DIMANCHES ELECTRONIQUES (concert au Dôme)	850€
JOUONS ENSEMBLE (festival du jeu)	600€
CORPO SCIENCES (campus 2 day).....	400€

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/56 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FOYER DU PÈRE SANSON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de la subvention d'investissement suivante :

FOYER DU PERE SANSON (aménagement extérieur)	5 000 €
---	----------------

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/57 - MISE EN PLACE DE PÂTURAGE EXTENSIF SUR UN PÉRIMÈTRE DE CAPTAGES D'EAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour obtenir des aides destinées à financer les travaux clôture des espaces.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/58 - ETUDE ET TRAVAUX DE RENATURATION ET DE RESTAURATION DES BERGES DE L'ODON - DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour obtenir des aides destinées à financer l'étude et les travaux de renaturation des berges de l'Odon.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/59 - PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU PROJET COMPETE4SECAP FINANCÉ PAR LE PROGRAMME EUROPÉEN HORIZON 2020 - ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET MT PARTENAIRES INGÉNIEURIE, COORDINATEUR DU PROJET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la participation et l'engagement de la Ville de Caen au projet COMPETE4SECAP financé par le programme européen Horizon 2020,

APPROUVE l'accord de coopération, ci-joint, à intervenir entre la Ville de Caen et le bureau d'études MT partenaires ingénierie, appui technique et financier de ce projet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/60 - APPEL À PROPOSITIONS D'ANIMATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018 - 2ÈME PHASE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à propositions d'animations développement durable 2018 aux structures retenues et inscrites pour un montant total de 4 500 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/61 - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIE - DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU LABEL CIT'ERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de label Cit'Ergie auprès de la Commission Nationale du Label.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette démarche.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/62 - DISPOSITIF IDÉE (INITIATIVE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENERGIE ENVIRONNEMENT) - DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE LA RÉGION NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE, la Ville de Caen à solliciter des aides financières de la Région Normandie dans le cadre du dispositif IDÉE (Initiative Développement durable Energie Environnement) qui couvre plusieurs thématiques basées sur la transition énergétique et le développement durable.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/63 - EMPLOI DE DIRECTEUR TECHNIQUE AU SEIN DU THÉÂTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de directeur technique peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées,

DECIDE de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, au maximum par référence au grade d'ingénieur principal, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la

limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/64 - EMPLOI DE CHEF DU SERVICE PRÉVENTION SANITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de chef du service prévention sanitaire peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées,

DECIDE de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/65 - DÉPENSES DE PERSONNEL DES GROUPES D'ÉLUS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe « Caen de toutes nos forces » sur les bases suivantes :

- recrutement d'un collaborateur non titulaire par référence au grade d'adjoint administratif territorial sur la base de l'échelon 1. Au traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et le cas échéant le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire. Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 15 %,

DIT que cet emploi sera créé à compter du 1^{er} octobre 2018 pour se terminer dans la limite du terme du mandat électoral de l'Assemblée délibérante,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-09-24/66 - REMISE GRACIEUSE DE DETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la remise gracieuse de la dette suivante :

Exercice	N° de titre	Montant initial	Montant remise de dette	Motif
2017		509.02 €	509.02 €	Identifiant n°32616 Faibles revenus

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 28 SEPTEMBRE 2018**